



CHARTRE HANDICAP

Charte pour l'accueil des personnes en situation de handicap

Mise à jour : Août 2024

PRÉAMBULE

De manière réglementaire, l'accessibilité généralisée des personnes handicapées à l'ensemble des dispositifs de droit commun, posée par la loi dite « loi Handicap » du 11 février 2005, se traduit en matière de formation professionnelle par une obligation nouvelle des organismes de formation d'adapter les modalités de la formation aux besoins liés aux handicaps par la mise en œuvre d'un accueil à temps partiel ou discontinu, d'une durée adaptée de formation, de modalités adaptées de validation, les adaptations portent également sur les supports pédagogiques.

Conformément aux valeurs d'IN FINE COACHING, cette charte garantit aux personnes en situation de handicap, un bon accompagnement au sein de notre organisme de formation, en particulier la possibilité d'accéder à la formation en ayant à disposition une offre de service lisible, la prise en compte des besoins spécifiques, l'écoute attentive de la demande et l'orientation vers une solution adaptée.

Ayant reçu la certification Qualiopi au titre des actions de formation et des bilans de compétences, cette charte a pour objectif de formaliser, au titre de ces prestations comme celles relevant du coaching, les engagements pour rendre nos formations accessibles, dans la mesure aux personnes en situation de handicap, les orienter le cas échéant.

ENGAGEMENTS

L'objectif est de prendre en compte les situations individuelles, de personnaliser l'accompagnement, tant que possible, à savoir :

- Accueillir et écouter les demandes des personnes en situation de handicap sans discrimination et prendre en compte les besoins spécifiques en :

- Annoncer d'emblée l'accessibilité effective de la formation sur le programme : accessible à tout type de handicap / accessible sous conditions (à préciser) / non accessible aux personnes en situation de handicap
 - Adapter la méthodologie d'intervention s'il est possible de le faire
 - Sensibilisant les partenaires sollicités sur les questions relatives à l'accueil des personnes en situation de handicap avec bienveillance
 - Développer un réseau de partenaires capables d'orienter le public en situation de handicap sur des structures ayant la possibilité de l'accueillir le cas échéant.
- ➔ Tenir à disposition, notamment via le site web d'IN FINE COACHING, cette « Charte pour l'accueil en formation des personnes en situation de handicap » dans un espace accessible à tous, afin d'informer stagiaires et personnels des engagements pris (intervenants, clients, stagiaires..).

L'objectif est de s'engager à assurer une veille en amont et d'accompagner les personnes en situation de handicap à chaque étape de la prestation

En matière de veille

- Identifier, actualiser les ressources disponibles en matière de prise en compte du handicap
- Capitaliser les informations nécessaires à la politique d'inclusion des personnes en situation de handicap
- Diffuser une information actualisée notamment sur les obligations en termes d'accessibilité à la formation des personnes en situation de handicap.
- Participer à des webinars en fonction des besoins et opportunités

En matière de coordination, contribuer aux réseaux existants

- Informer du rôle du référent handicap
- Contribuer à lever les freins constitués par les représentations du handicap
- Communiquer pour sensibiliser les partenaires
- Identifier et cartographier les acteurs majeurs par la constitution et mise à jour d'un annuaire dédié sur nos partenaires susceptibles de renseigner sur le public en situation de handicap
- Orienter la personne en situation de handicap auprès des acteurs utiles, selon les besoins
- Contribuer aux dynamiques locales autour de projets liés au handicap.

En amont du parcours

- Accueillir, écouter la personne en situation de handicap et évaluer les besoins spécifiques éventuels au regard du handicap.
- Informer et sensibiliser sur les conditions d'accessibilité et d'intégration aux actions de formations
- Se mettre en lien avec le référent handicap des clients ou à défaut une structure spécialisée permettant ainsi de conseiller et /ou orienter la personne en situation de handicap (AGEFIPH, MDPH, CAP Emploi, LADAPT...)
- Contribuer avec le référent handicap des clients ou un acteur spécialisé dans le domaine du handicap au montage de dossiers administratifs utiles

- Evaluer les possibilités d'ajustements pédagogiques et d'accessibilité aux bâtiments
- Accompagner à la mise en place du déroulement du parcours le plus adapté conjointement avec les référents handicap des clients
- S'assurer de la faisabilité des adaptations organisationnelles, matérielles, pédagogiques permettant l'intégration de la personne en situation de handicap
- Sensibiliser ou orienter la personne en situation de handicap vers les prescripteurs conjointement avec les référents handicap des clients

Pendant et après le parcours

(si la formation est considérée comme accessible pour la personne en situation de handicap)

- Assurer l'accueil et le suivi de la personne en situation de handicap
- Concilier les conditions et la compensation du handicap avec l'appui du référent handicap des clients
- Mettre en place des outils facilitateurs permettant l'intégration au sein de la formation
Exemple : utiliser une typographie facilitante pour les problématiques visuelles
- Préparer le bilan de la personne en valorisant, les acquis (savoirs, savoir-faire et savoir-être)
- Capitaliser sur la dimension handicap

Pour plus de précisions

Valérie Baugé – Référent Handicap

Egalement Responsable légal – Formatrice et Consultante en bilan de compétences

vbauge@infine-coaching.fr - www.infine-coaching.fr - T : 06 60 56 95 23